L'Autorité de la concurrence a décidé d'ouvrir une phase d'examen approfondi de l'opération d'acquisition par les NMPP de 38 dépôts

Publié le 15 octobre 2009

Les NMPP ont notifié à l'Autorité l'acquisition de 100 % du capital de la société TURINVEST, société holding contrôlant la Soprocom, propriétaire de trente-huit dépôts dans le secteur de la distribution de la presse.

A l'issue d'une première phase d'examen, au cours de laquelle a été lancée une consultation auprès des principaux acteurs de ce secteur, l'Autorité de la concurrence considère que cette opération soulève des questions, compte tenu de la position dominante détenue par les NMPP sur le marché amont des messageries de presse. Un examen approfondi a donc été estimé nécessaire.

Les textes prévoient que cet examen s'effectue en principe dans un délai de 65 jours ouvrés à compter de l'ouverture de la phase 2, ce délai pouvant être allongé si nécessaire, par exemple pour mener à bien la finalisation d'engagements ou pour tenir compte de la survenance d'un fait nouveau.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail